

ÉLECTION MUNICIPALE 5 NOVEMBRE 2017

17, 18 et 21 octobre Commission de révision

17 octobre : 14 h 30 à 17 h 30 et 19 h à 22 h

18 octobre : 10 h à 13 h

21 octobre : 10 h à 13 h

Hôtel de ville, 3647, rue Queen – Côté stationnement

Dimanche 29 octobre Vote par anticipation

De midi à 20 h

Collège Champagneur, 3713, rue Queen Rawdon J0K 1S0

Dimanche 5 novembre Jour du scrutin

De 10 h à 20 h

Collège Champagneur, 3713, rue Queen Rawdon J0K 1S0

MOT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Dans le cadre de l'élection municipale le 5 novembre prochain, vous êtes invité (e) à exercer vos droits démocratiques afin de choisir vos représentants élus au conseil municipal pour les quatre (4) prochaines années. En plus de choisir un(e) candidat(e) pour le poste de maire, vous devrez choisir un(e) candidat(e) pour le(a) conseiller (ère) de votre district. Mon équipe et moi-même demeurons à votre disposition pour répondre à vos interrogations. Vous pouvez nous joindre au 450 834-2596 ou à election@rawdon.ca.

François Dauphin, président d'élection

CANDIDATS POTENTIELS ET MISE EN CANDIDATURE

Pour être éligible à un poste de membre du conseil, toute personne doit :

- Avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale municipale;
- Résider de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité les 12 mois précédant le 1^{er} septembre 2017, soit depuis le 1^{er} septembre 2016.

Période pour la production d'une déclaration de candidature : 22 septembre au 6 octobre 2017, 16 h 30.

Pour déposer votre candidature complétez le formulaire et remettez-le au président d'élection au plus tard le vendredi 6 octobre 2017 à 16 h 30. Le bureau du président d'élection est ouvert, selon l'horaire mentionné à l'Avis public d'élection.

Vous pouvez vous présenter dans le district électoral de votre choix, même si votre domicile n'y est pas situé.

Veillez noter qu'un parti politique doit être reconnu préalablement par le Directeur général des élections du Québec. Dans le cas d'un candidat indépendant, il doit se faire autoriser au préalable par le président d'élection. Veuillez consulter le site internet du DGEQ au www.electionsquebec.qc.ca.

L'ÉLECTEUR ET SON INSCRIPTION

Afin d'être inscrit sur la liste électorale et avoir le droit de vote, vous devez remplir, au 1^{er} septembre 2017, TOUTES les conditions suivantes :

- Avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin;
- Avoir la citoyenneté canadienne;
- Ne pas être sous curatelle;
- N'être frappé d'aucune incapacité légale de voter;

Et remplir UNE des deux conditions suivantes :

- Être domicilié à Rawdon et, depuis au moins six (6) mois, au Québec;
- Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, selon la loi, sur le territoire de la Municipalité de Rawdon

IMPORTANT : POUR AVOIR DROIT DE VOTE, VOTRE NOM DOIT OBLIGATOIREMENT APPARAÎTRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrit en consultant la liste électorale, après le dépôt de celle-ci :

- Dès le 6 octobre 2017, une copie de la liste électorale sera disponible au Service du greffe de la municipalité;
- De plus, à compter du 10 octobre 2017, un Avis d'inscription de la liste électorale sera envoyé à chaque adresse civique contenant les renseignements inscrits sur la liste électorale. Assurez-vous de l'exactitude de ceux-ci ainsi que de leur orthographe.

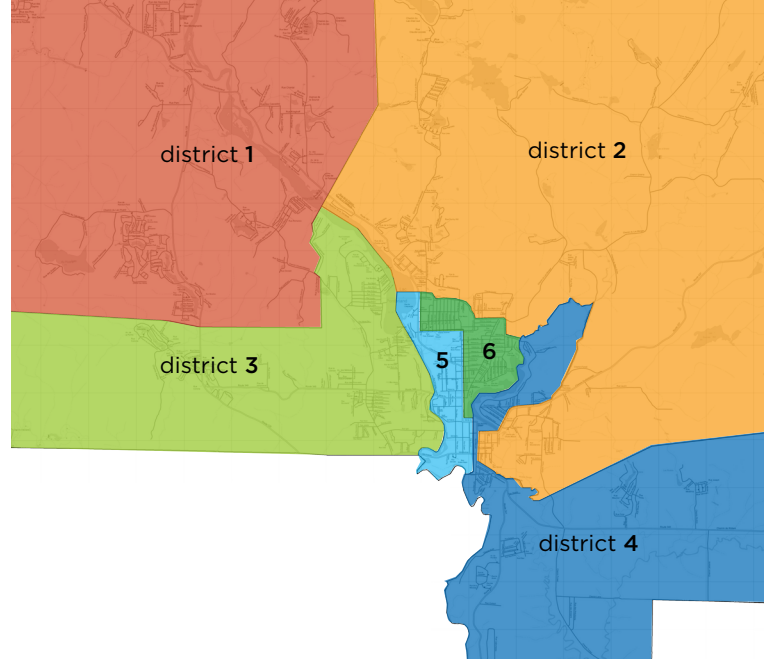
L'électeur non domicilié dans la municipalité, mais propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité doit transmettre une demande d'inscription à la municipalité demandant d'ajouter son nom sur la liste électorale.

Les personnes copropriétaires d'un immeuble ou cooccupantes d'un établissement d'entreprise doivent désigner parmi elles, au moyen d'une procuration transmise par la municipalité et signée par la majorité d'entre elles, une seule personne qui peut être inscrite sur la liste électorale.

LISTE ÉLECTORALE ET SA RÉVISION

- Votre nom n'est pas inscrit ?
- Vous constatez une erreur ?
- Vous avez déménagé ?

Vous devez vous présenter à la Commission de révision pour vous inscrire ou pour corriger votre inscription. À cet effet, la Commission peut exiger de la personne qui présente une demande toute preuve nécessaire à la prise de décision.



Pour vous inscrire, vous devez indiquer l'adresse de votre domicile précédent et présenter deux (2) documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance (par exemple : acte de naissance, carte d'assurance maladie ou passeport) et l'autre, le nom et l'adresse de votre domicile (par exemple : permis de conduire, carte étudiante, compte de téléphone ou d'électricité).

L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Le 5 novembre 2017 à compter de 20 h, les candidats et citoyens pourront se rendre au Collège Champagneur, situé au 3713, rue Queen, Rawdon. Lorsque le dépouillement sera complété, les résultats du scrutin seront dévoilés par le président d'élection.

RECRUTEMENT DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Les personnes intéressées à travailler à titre de membre du personnel électoral dans le cadre de l'élection de novembre prochain sont invitées à se procurer le formulaire à cette fin sur le site internet de la Municipalité ou en s'adressant à la réception de l'hôtel de ville. Le formulaire dûment complété doit être retourné au bureau du président d'élection ou par courriel à rhelections2017@rawdon.ca avant le 5 septembre 2017.

Bureau du président d'élection
A/s François Dauphin
3647, rue Queen, Rawdon J0K 1S0
Téléphone : 450 834-2596 Télécopieur : 450 834-3031
Courriel : election@rawdon.ca

www.rawdon.ca